

315

DÉPARTEMENT.

DE LA
DYLE.

LIBERTÉ.



ÉGALITÉ.

ARRONDISSEMENT

DE
BRUXELLES.

ÉTAT-CIVIL

De la Commune de *Ysque*

Le présent registre, destiné à constater l'Etat-Civil des citoyens, pour les actes de *Décès* dans la Commune de *Ysque* en conformité des Lois sur l'Etat-Civil des citoyens; ledit registre contenant *quatrevingt-seize* pages a été coté et paraphé par nous soussigné; Maire de la Commune de *Ysque* à toutes ses pages, signé par nous, par première et dernière, pour y inscrire de suite et sans aucun blanc les actes de *Décès* des Citoyens de ladite Commune.

Le premier Vendémiaire an 10 de la République française.



Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du *premier* jour du mois de *Vendémiaire* l'an *ix*
de la République française.Acte de Décès de *Antoinette Huise*décédée le *Même* jour du mois de *Vendémiaire*,
à *Sept* heure du *Soir*, profession de _____, âgé
de *Soixante* ans, né à *Yssche*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Yssche*.

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant;
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

fille de *Jean Bartolome Huise* et
de *Catharine Desponts*.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Antoin*
Huise, demeurant à *Yssche*, profession
de *Condoué*, qui a dit être *frère* du
désunt, et par le Citoyen *Clement Ruy*,
demeurant à *Yssche*, profession de *tercier*, qui
a dit être *ami* du désunt.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé

Constaté par moi *Clement Ruy* adjoint Maire
de la Commune d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Ruy**Anthonijs Hure* *Clement Ruy*

Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du *quatrième* jour du mois de *Vendémiaire* l'an
VI de la République française,

Acte de Décès de *jeanne mari Vanderlinden*
décédé le *quatrième* jour du mois de *Vendémiaire*,
à *une* heure du *soir*, profession de *journalier*, âgé
de *septante-trois* ans, né à *Tervuer*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Yssche*
Veuve de Jacques Doheller
fil de _____ et
de _____

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Cornil*
Doheller, demeurant à *Yssche*, profession
de *journalier*, qui a dit être *fils* du
désunt, et par le Citoyen *Henri Moens*
demeurant à *Yssche*, profession de *journalier*, qui
a dit être *frère* du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *Cornil* et la signature de *Cornil*
Doheller qui a déclaré le savoir écrire
et la signature de *Henri Moens*
qui a déclaré le savoir écrire

Constaté par moi *Clément Lajoye* adjoint Maire
de la commune d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clément Lajoye*

Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du *quatrième* jour du mois de *Vendémiaire* l'an
VI de la République française.

Acte de Décès de *Francis Van espoe*
décédé le *quatrième* jour du mois de *Vendémiaire*,
à *sept* heures du *matin*, profession de *journalier*, âgé
de *septante* ans, né à *husterberghe*, Département
de *Jennotte*, demeurant à *Yssche*
Veuf de Anne Bergiers
fil de *Adrien Van espoe* de *husterberghe*
de *jeanne francis de lode*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Henri*
Michiels, demeurant à *Yssche*, profession
de *journalier*, qui a dit être *frère* du
désunt, et par le Citoyen *Guillaume Van huijlegen*
demeurant à *Yssche*, profession de *journalier*, qui
a dit être *frère* du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *Henrick michiels*

et la signature de *Guillaume*
Van huijlegen qui a déclaré le savoir écrire

Constaté par moi *Clément Lajoye* adjoint Maire
de la commune d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clément Lajoye*

4
320

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du Vingt-Sixième jour du mois de Vendémiaire l'an
Dix de la République française,

Acte de Décès de Jean Janssens
décédé le Vingt-Sixième jour du mois de Vendémiaire,
à huit heures du matin, profession de journalier, âgé
de septant-trois ans, né à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche
Eponse de Elisabeth Janssens
fils de Jean Janssens et
de Antoinette Charliers

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean
Janssens, demeurant à Yssche, profession
de journalier, qui a dit être fils
désunt, et par le Citoyen Clement Luyse
demeurant à Yssche, profession de Tonnelier, qui
a dit être Voisin de désunt

Et ont signé // J Janssens

Constaté par moi Clement Luyse adjoint Maire
de la Commune d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Luyse

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

321

ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du Vingt-Sixième jour du mois de Vendémiaire l'an
Dix de la République française.

Acte de Décès de Susanne Lahay
décédée le Vingt-Sixième jour du mois de Vendémiaire,
à huit heures du soir, profession de journalière, âgée
de Vingt-Cinq ans, née à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

fille de Jean Lahay et
de Marie Clabots

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean Lahay
demeurant à Yssche, profession
de Cultivateur, qui a dit être père
désunt, et par le Citoyen Henry Lahay
demeurant à Yssche, profession de Cultivateur, qui
a dit être frère d'un désunt

Et ont signé // C'est la signature de Jean Lahay
qui a dit être père d'un désunt
C'est la signature de Henry Lahay qui
a dit être frère d'un désunt

Constaté par moi Clement Luyse adjoint Maire
de Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Luyse

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du huitième jour du mois de Brumaire l'an
XII de la République française,

Acte de Décès de *Mathieu De Waet*
décédé le huitième jour du mois de Brumaire,
à cinq heures du soir, profession de *journales*, âgé
de *soixante-cinq* ans, né à *Yssche*, Département
de la *Syle*, demeurant à *Yssche*.
Veuve De Catharine Verhaert
fils de et
de

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Jean*
Struents, demeurant à *Yssche*, profession
de *journales*, qui a dit être *Baig* fils
du
désunt, et par le Citoyen *Guillaume De Waet*
demeurant à *Yssche*, profession de *journales*, qui
a dit être *fils* du désunt

Et ont signé la Signature de *Jean Struents*
la Signature de *Guillaume De Waet*

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Constaté par moi *Eliemert Luyze* adjoint Maire
de la Commune d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Eliemert Luyze*

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du troisième jour du mois de Brumaire l'an
XII de la République française.

Acte de Décès de *Henriette Huberston*
décédé le même jour du mois de Brumaire,
à onze heures du matin, profession de
de *trois mois* ans, né à *Bruxelles*, Département
de la *Syle*, demeurant à *Yssche*.
fil de *enfant de la paille* et
de

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *François*
Stroobants, demeurant à *Yssche*, profession
de *journales*, qui a dit être *père nourricier* du
désunt, et par le Citoyen *François Vander Borren*
demeurant à *Yssche*, profession de *journales*, qui
a dit être *voisin* du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé Cxhi la signature de *François*
Stroobants qui a de *Clare ne Salvoe Derive*
Cxhi la signature de *François*
Vander Borren qui a de *Clare ne Salvoe*
Derive
Constaté par moi *Eliemert Luyze* adjoint Maire
de la Commune d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Eliemert Luyze*

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yfféhe
Arrondissement communal de Bouffelles
Du *jeudi* jour du mois de *Novembre* l'an
24 de la République française,

Acte de Décès de *Gille Van den plas*
décédé le *même* jour du mois de *Novembre*,
à *huit* heure du *matin*, profession de *—*, âgé
de *sept* mois *ans*, né à *Yfféhe*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Yfféhe*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

fil de *Charles Van den plas* et
de *jeanne mees*

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Charles*
Van den plas, demeurant à *Yfféhe*, profession
de *journalier*, qui a dit être *père* du
désunt, et par le Citoyen *Clement Laj*
demeurant à *Yfféhe*, profession de *tonnelier*, qui
a dit être *amis* de désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *C. Laj* et la marque
de *Charles Van den plas* qui a déclaré
ne savoir signer

Constaté par moi *Clement Laj* adjoint Maire
de *la commune d'Yfféhe*, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Laj*

ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Yfféhe
Arrondissement communal de Bouffelles
Du *jeudi* jour du mois de *Novembre* l'an
24 de la République française.

Acte de Décès de *Pierre Van den Dael*
décédé le *jeudi* jour du mois de *Novembre*,
à *10* heure du *matin*, profession de *teckier*, âgé
de *soixante* ans, né à *Pierre en hennu* Département
de *la mayne*, demeurant à *Yfféhe*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Epoux de *marie Joseph Van den Schrieck*
fil de
de

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *José*
Van den Dael, demeurant à *Yfféhe*, profession
de *cultivateur*, qui a dit être *frère* du
désunt, et par le Citoyen *Jean Eriex*
demeurant à *Yfféhe*, profession de *journalier*, qui
a dit être *amis* du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé

P. Van den Dael
J. Eriex

Constaté par moi *Clement Laj* adjoint Maire
de *la commune d'Yfféhe*, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Laj*

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *Vingthuitième* jour du mois de *Brumaire* l'an
XX de la République française,

Acte de Décès de *Guillaume Devis*
décédé le *Vingthuitième* jour du mois de *Brumaire*,
à *8 h* heure du *soir*, profession de *maréchal*, âgé
de *septant-huit* ans, né à *Yssche*, Département
de *la Sille*, demeurant à *Yssche*
Eponse de *Jeanne Van der Pelen*
fils de *Nicolas Devis* et de
de *Elisabeth Grobent* id.

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Jean*
Baptiste Dolis, demeurant à *Yssche*, profession
de *maréchal*, qui a dit être *fils* du
décédé, et par le Citoyen *Pierre Labots*
demeurant à *Yssche*, profession de *Bouvier*, qui
a dit être *frère* du défunt

Et ont signé *J. B. Devis*
P. Labots

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Constaté par moi *Alphonse de Jours* Maire
de la *Commune d'Yssche*, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Alphonse de Jours*

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *Vingthuitième* jour du mois de *Brumaire* l'an
de la République française.

Acte de Décès de *Catherine Van der*
décédée le *Vingthuitième* jour du mois de *Brumaire*,
à *8 h* heure du *matin*, profession de *journalière*, âgée
de *quarante* ans, née à *Wobbebeke*, Département
de *la Sille*, demeurant à *Yssche*
Eponse de *François Verdoot*
fille de
de

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Jean*
Verdoot, demeurant à *Yssche*, profession
de *journalière*, qui a dit être *frère* du
décédé, et par le Citoyen *Pierre Verdoot*
demeurant à *Yssche*, profession de *journalière*, qui
a dit être *frère* du défunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *C. X. Si et la signature de*
Jean Verdoot ne savent écrire
le D^e et la signature de Pierre Verdoot
ne savent écrire

Constaté par moi *Clement Day* adjoint Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Day*

12

328

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *deuxième* jour du mois de *février* l'an
ix de la République française,

Acte de Décès de *Elisabeth Stoeffs*
décédé le *deuxième* jour du mois de *février*,
à quatre heures du matin, profession de *cultivateur*, âgé
de *septante-trois* ans, né à *Yssche*, Département
de la *Dyle*, demeurant à *Yssche*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Epouse de *Pierre Joseph du Wels*
fille de *Michel Stoeffs*
de *Elisabeth de Coster* de *Yssche*
Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Jean Baptiste*
et adjoints, demeurant à *Yssche*, profession
de *Charbon*, qui a dit être *Bourgeois* du
désunt, et par le Citoyen *Pierre Joseph Vouets*
demeurant à *Yssche*, profession de *Cultivateur*, qui
a dit être *Bourgeois* du désunt

Et ont signé *J. B. Sajmarias*
Pierre Joseph Vouets

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Constaté par moi *Clement Luyx* adjoint Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Luyx*

329

ACTE DE DÉCÈS.

13



Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *deuxième* jour du mois de *février* l'an
ix de la République française.

Acte de Décès de *Theresa Vanrijck*
décédé le *même* jour du mois de *février*,
à onze heures du soir, profession de *journalier*, âgé
de *cinq* ans, né à *Waelaert*, Département
de la *Dyle*, demeurant à *Yssche*
M. Pierre Hosts
fil de
de

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Joseph*
Hosts, demeurant à *Waelaert*, profession
de *Journalier* qui a dit être *fils* du
désunt, et par le Citoyen *Jean Eric*
demeurant à *Yssche*, profession de *Journeur*, qui
a dit être *amis* du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *C. Luyx* et *l'adjoint*
de *Joseph Hosts* qui a déclaré ne savoir
lire

Constaté par moi *Clement Luyx* adjoint Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Luyx*

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Ysshe
Arrondissement communal de Bruxelles
Dufinzième jour du mois de frimaire l'an
IX de la République française,

Acte de Décès de Jean Baptiste *alstons*
décédé le *même* jour du mois de *frimaire*,
à huit heures du soir, profession de *journalier*, âgé
de *un* jour ans, né à *Ysshe*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Ysshe*

fils de Jean *hulstons*
de *Throde Stas*

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean
alstons, demeurant à *Ysshe*, profession
de *journalier*, qui a dit être *peere* du
désunt, et par le Citoyen *Catharine gileijs*
demeurant à *Ysshe*, profession de *lagifame*, qui
a dit être *amis* des *amis* du désunt

Et ont signé *alstons* *gileijs*
de Jean *alstons* qui a dit être *peere* du désunt
de *alstons* qui a dit être *amis* du désunt

Constaté par moi *Clément d'aj* adjoint Maire
d'Ysshe, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clément d'aj*

331

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Ysshe
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *vingt* jour du mois de *frimaire* l'an
IX de la République française.

Acte de Décès de *unne depre*
décédé le *même* jour du mois de *frimaire*
à *vingt* heures du soir, profession de *journalier*, âgé
de *soixante* ans, né à *Ysshe*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Ysshe*
Epoux de *Guillaume godfroid*
fil de *godfroid* et
de *godfroid*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean Baptiste
godfroid, demeurant à *Ysshe*, profession
de *journalier*, qui a dit être *frère* du
désunt, et par le Citoyen *Henry Michiels*
demeurant à *Ysshe*, profession de *journalier*, qui
a dit être *voisin* du désunt

Et ont signé *godfroid* *Michiels*

Constaté par moi *Clément d'aj* adjoint Maire
d'Ysshe, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clément d'aj*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

16
332

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du vingt-quatrième jour du mois de novembre l'an

Dix de la République française,

Acte de Décès de Pierre Maricaux
décédé le vingt-troisième jour du mois de novembre à
huit heures du soir, profession de journalier, âgé
de trente-trois ans, né à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche Epoux de

Mademoiselle Verhey
fils de Dominique Maricaux
de Anne Borgers

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Henri
Michiels, demeurant à Yssche, profession
de journalier, qui a dit être le père du
désunt, et par le Citoyen Jean Deboert
demeurant à Yssche, profession de journalier, qui
a dit être le fils du désunt

Et ont signé Hendrick Michiels.

J. Deboert

Constaté par moi Clement Dajé adjoint Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Dajé

333

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du premier jour du mois de novembre l'an

Dix de la République française.

Acte de Décès de Marie Françoise Staefens
décédée le premier jour du mois de -
à dix heures du matin, profession de - , âgé
de quatre ans, né à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant;
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

fille de François Staefens
de Mademoiselle Van den Wijnenbergh

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen François
Staefens, demeurant à Yssche, profession
de Cultivateur, qui a dit être le père du
désunt, et par le Citoyen Pierre Rabots
demeurant à Yssche, profession de Bouvier, qui
a dit être le cousin du désunt

Et ont signé de la signature de François Staefens
P. Rabots

Constaté par moi Clement Dajé adjoint Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Dajé



ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du huitième jour du mois de novembre

l'an

Dix de la République française,

Acte de Décès de Henry Kumps

décédé le ... jour du mois de novembre
à Sept heures du Matin, profession de journalier, âgé
de Septante ans, né à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche Epou

de jeune Marie Willebols

fils de Henry Kumps

et

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Pierre Kumps
, demeurant à Yssche, profession
de journalier, qui a dit être fils
désunt, et par le Citoyen Albert Henis
demeurant à Yssche, profession de journalier, qui
a dit être parent des désunt

Et ont signé la Signature de Pierre Kumps

ABH Signature de Albert Henis

Constaté par moi Auguste Dajé, Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.

Auguste Dajé

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du huitième jour du mois de novembre

l'an

Dix de la République française.

Acte de Décès de Nicolas Beaufort

décédé le ... jour du mois de novembre
à une heure du Matin, profession de ... , âgé
de neuf mois ans, né à Bruxelles, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

enfant de la patrie

fil de

de

et

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Petronil
Van Der Elst, demeurant à Yssche, profession
de filende, qui a dit être Maïre Henri Dajé du
désunt, et par le Citoyen Jean Lucie
demeurant à Yssche, profession de fondeur, qui
a dit être voisin des désunt

Et ont signé la Signature de Petronil Van Der Elst

Constaté par moi Auguste Dajé, Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.

Auguste Dajé

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

20

336

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'*Yssonge*
 Arrondissement communal de *Bouffelles*
 Du *douzième* jour du mois de *Mars* l'an
deux de la République française,

Acte de Décès de *Adrien Taignant*
 décédé le *vingt* jour du mois de *Mars*,
 à *trois* heure du *matin*, profession de *Charon*, âgé
 de *quatre* ans, né à *Yssonge*, Département
 de *la Gironde*, demeurant à *Yssonge*

Il faut énoncer si la per-
 sonne décédée est mariée,
 veuve ou célibataire; et si
 elle est mariée, les noms
 et prénoms du survivant,
 et, s'il est possible de le sa-
 voir, les noms de ses père
 et mère.

On mettra les noms,
 prénoms, profession et
 domicile des témoins, et
 s'ils sont parens, voisins
 ou amis.

fil de *Henri Taignant* et
 de *Thérèse Boiffé*
 Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Henri*
Taignant, demeurant à *Yssonge*, profession
 de *Charon*, qui a dit être *père* du
 défunt, et par le Citoyen *Clement Lajé*
 demeurant à *Yssonge*, profession de *tonnelier*, qui
 a dit être *consain* du défunt

Si les déclarans ne sa-
 vent signer, il en sera
 fait mention. Si le décès
 a été constaté à la suite
 d'un accident par un of-
 ficier de police, il en sera
 fait mention, et le procès-
 verbal sera relaté.

Et ont signé *H. Taignant*
Clement Boiffé

Constaté par moi *Clement Lajé* *adjoint* Maire
 de *Yssonge*, faisant les fonctions d'officier public de
 l'état civil, soussigné. *Clement Lajé*

337

ACTE DE DÉCÈS.

21



Mairie d'*Yssonge*
 Arrondissement communal de *Bouffelles*
 Du *quinzième* jour du mois de *Mars* l'an
deux de la République française.

Acte de Décès de *Pierre Charliers*
 décédé le *vingt* jour du mois de *Mars*,
 à *trois* heure du *matin*, profession de *Blanchisseur*, âgé
 de *septante* ans, né à *Yssonge*, Département
 de *la Gironde*, demeurant à *Yssonge*
Espérance Thérèse Taignant
 fil de *Michel Charliers* et
 de

Il faut énoncer si la per-
 sonne décédée est mariée,
 veuve ou célibataire; et si
 elle est mariée, les noms
 et prénoms du survivant,
 et, s'il est possible de le sa-
 voir, les noms de ses père
 et mère.

On mettra les noms,
 prénoms, profession et
 domicile des témoins, et
 s'ils sont parens, voisins
 ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Jean Baptiste*
Charliers, demeurant à *Yssonge*, profession
 de *Blanchisseur*, qui a dit être *fils* du
 défunt, et par le Citoyen *Clement Lajé*
 demeurant à *Yssonge*, profession de *tonnelier*, qui
 a dit être *consain* du défunt

Si les déclarans ne sa-
 vent signer, il en sera
 fait mention. Si le décès
 a été constaté à la suite
 d'un accident par un of-
 ficier de police, il en sera
 fait mention, et le procès-
 verbal sera relaté.

Et ont signé *Joannes* *P. Charliers*
Clement *Lajé*

Constaté par moi *Clement Lajé* *adjoint* Maire
 de *Yssonge*, faisant les fonctions d'officier public de
 l'état civil, soussigné. *Clement Lajé*

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yffche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du *Vingtième* jour du mois de *Mars* l'an

de la République française,

Acte de Décès de *Thérèse Taignans*décédée le *Même* jour du mois de *Mars*,à *Neuf* heures du matin, profession de *Blanchisseuse*, âgéede *septante* ans, née à *Yffche*, Départementde la *Dyle*, demeurant à *Yffche*Eponse de *Michel Charliers*fil de *Antoine Taignans* et

de

Il faut énoncer si la personne décédée est mariée, veuve ou célibataire; et si elle est mariée, les noms et prénoms du survivant, et, s'il est possible de le savoir, les noms de ses père et mère.

On mettra les noms, prénoms, profession et domicile des témoins, et s'ils sont parents, voisins ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Jean Baptiste**Charliers*, demeurant à *Yffche*, professionde *Blanchisseuse*, qui a dit être *fils* dudésunt, et par le Citoyen *Clement Taigne*demeurant à *Yffche*, profession de *tailleur*, quia dit être *Conseiller* du désunt)

Et ont signé

Joannes D Charliers
Clement Taigne

Si les déclarans ne savent signer, il en sera fait mention. Si le décès a été constaté à la suite d'un accident par un officier de police, il en sera fait mention, et le procès-verbal sera relaté.

Constaté par moi *Clement Taigne* adjoint Maire

d'Yffche, faisant les fonctions d'officier public de

l'état civil, soussigné.

Clement Taigne

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yffche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du *Vingtième* jour du mois de *Mars* l'an

de la République française,

Acte de Décès de *Anne Marie De Veen*décédée le *Dix-neuf* jour du mois de *Mars*,à *neuf* heures du soir, profession de *journalier*, âgéde *septante* ans, né à *Yffche*, Départementde la *Dyle*, demeurant à *Yffche**De Pierre Gas*

fil de

de

Il faut énoncer si la personne décédée est mariée, veuve ou célibataire; et si elle est mariée, les noms et prénoms du survivant, et, s'il est possible de le savoir, les noms de ses père et mère.

On mettra les noms, prénoms, profession et domicile des témoins, et s'ils sont parents, voisins ou amis.

Si les déclarans ne savent signer, il en sera fait mention. Si le décès a été constaté à la suite d'un accident par un officier de police, il en sera fait mention, et le procès-verbal sera relaté.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *François**Loheert*, demeurant à *Yffche*, professionde *journalier*, qui a dit être *Bon fils* dudésunt, et par le Citoyen *Josée De Roock*demeurant à *Yffche*, profession de *Chapartier*, quia dit être *Voisin* du désuntEt ont signé la *Signature de François Loheert**Judocus de Roock*Constaté par moi *Clement Taigne* adjoint Maire

d'Yffche, faisant les fonctions d'officier public de

l'état civil, soussigné.

Clement Taigne

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Ysshe
Arrondissement communal de Bruxelles
Du Vingt jour du mois de novembre l'an
De la République française,

Acte de Décès de *anne Catherine hermann*
décédé le *vingt* jour du mois de *novembre*,
à *neuf* heure du *matin*, profession de *journaliers*, âgé
de *quatrevingt* ans, né à *Ysshe*, Département
de la *Dyle*, demeurant à *Ysshe*
fil' de *gerard taignans* et
de

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *jean*
taignans, demeurant à *Ysshe*, profession
de *journaliers*, qui a dit être *fils* du
désunt, et par le Citoyen *jean francois cornelis*
demeurant à *Ysshe*, profession de *garde forestier*, qui
a dit être *amis* du désunt

Et ont signé *la signature de jean*
taignans

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Constaté par moi *Clement Xaje* adjoint Maire
de *Ysshe*, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Xaje*

ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Ysshe
Arrondissement communal de Bruxelles
Du Vingt jour du mois de novembre l'an
De la République française.

Acte de Décès de *jean francois Van der Linden*
décédé le *vingt* jour du mois de *novembre*,
à *neuf* heure du *matin*, profession de _____, âgé
de *vingt* ans, né à *Ysshe*, Département
de la *Dyle*, demeurant à *Ysshe*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

fil' de *guillaume Van der Linden* et
de *jeanne De Roock*
Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *guillaume*
Van der Linden, demeurant à *Ysshe*, profession
de *couvreur*, qui a dit être *père* du
désunt, et par le Citoyen *Clement Xaje*
demeurant à *Ysshe*, profession de *fonctionnaire*, qui
a dit être *amis* du désunt

Et ont signé *la signature de guillaume*
Van der Linden

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Constaté par moi *Clement Xaje* adjoint Maire
de *Ysshe*, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Xaje*

26
342

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yffé
Arrondissement communal de Bouffes
Du *Vingt* jour du mois de *Mars* l'an
Deux de la République française,

Acte de Décès de *Thérèse Van den plas*
décédé le *Vingt* jour du mois de *Mars*,
à *une* heure du *Soir*, profession de *Entant*, âgé
de *...* ans, né à *...*, Département
de *...*, demeurant à *Yffé*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

filles de *Charles Van den plas* et
de *Jeanne Mies*

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Charles*
Van den plas, demeurant à *Yffé*, profession
de *journalier*, qui a dit être *perce*
désunt, et par le Citoyen *Jean Evier*
demeurant à *Yffé*, profession de *forgeron*, qui
a dit être *amis* du désunt

Et ont signé *Signature de Charles*
Van den plas

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Constaté par moi *Clement Ruyje a Jout* Maire
de *Yffé*, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Ruyje*

343

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yffé
Arrondissement communal de Bouffes
Du *Vingt* jour du mois de *Mars* l'an
Deux de la République française.

Acte de Décès de *François Wignants*
décédé le *même* jour du mois de *Mars* à *huit*
heures du *Matin*, profession de *...*, âgé
de *trois* ans, né à *Yffé*, Département
de *...*, demeurant à *Yffé*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

fil de *Joshe Wignants* et
de *Marie op den berg*

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Joshe*
Arnold d'Yffé, demeurant à *Yffé*, profession
de *journalier*, qui a dit être *perce*
désunt, et par le Citoyen *Jean Evier*
demeurant à *Yffé*, profession de *forgeron*,
qui a dit être *amis* du désunt

Et ont signé *Signature de Joshe Arnold*
d'Yffé

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Constaté par moi *Clement Ruyje a Jout* Maire
de *Yffé*, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Ruyje*

25

344

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *trantein* jour du mois de *Novembre* l'an
De de la République française.

Acte de Décès de *jean Baptiste Gans*
décédé le *-* jour du mois de *à Gans*
à heure du *matin*, profession de *Enfant*, âgé
de *ans*, né à *Yssche*, Département
de *-*, demeurant à *-*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

fil de *Guillaume Gans* et
de *Marie Elisabeth Van Dousin*
Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Guillaume Gans*,
demeurant à *Yssche*, profession
de *Cultivateur*, qui a dit être *père*
désunt, et par le Citoyen *Clement Haije*
demeurant à *Yssche*, profession de *tonchier*,
qui a dit être *ami* du défunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention; et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *Guilhelmus Gans*

Constaté par moi *Clement Haije* adjoint Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Haije*

345

ACTE DE DÉCÈS.

29



Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *vingt* jour du mois de *pluviose* l'an
De de la République française.

Acte de Décès de *marie Elisabeth Wynants*
décédé le *-* jour du mois de *-*,
à heure du *-*, profession de *-*, âgé
de *ans*, né à *-*, Département
de *-*, demeurant à *-*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

fil de *jean Wynants* et
de *Marie op den Bergh*

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Joseph Arnold*
Dit remard, demeurant à *Yssche*, profession
de *journalier*, qui a dit être *voisin*
désunt, et par le Citoyen *Clement Haije*
demeurant à *Yssche*, profession de *tonchier*,
qui a dit être *ami* du défunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention; et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé + Signature de *Joseph Arnold*
Dit remard

Constaté par moi *Clement Haije* adjoint Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Haije*

Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du *fin* jour du mois de *pluviose* l'an
De de la République française.

Acte de Décès de *Henri Marché*
 décédé le *même* jour du mois de *pluviose* à *fin*
 à *heure* du *Soir*, profession de *ouvrier*, âgé
 de *jeu* ans, né à *Yssche*, Département
 de la *Dyle*, demeurant à *Yssche*

Il faut énoncer si la per-
 sonne décédée est mariée,
 veuve ou célibataire; et si
 elle est mariée, les noms
 et prénoms du survivant,
 et, s'il est possible de le sa-
 voir, les noms de ses père
 et mère.

On mettra les noms,
 prénoms, profession et
 domicile des témoins, et
 s'ils sont parents, voisins
 ou amis.

fil de *pierré Marché* et
 de *jeanne Marie Rees*

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *pierré*
Marché, demeurant à *Yssche*, profession
 de *journalier*, qui a dit être *pierré* du
 défunt, et par le Citoyen *Guillaume Van Lindenbergh*
 demeurant à *Yssche*, profession de *journalier*,
 qui a dit être *voisin* du défunt

Si les déclarans ne sa-
 vent signer, il en sera
 fait mention. Si le décès
 a été constaté à la suite
 d'un accident par un of-
 ficier de police, il en sera
 fait mention, et le procès-
 verbal sera relaté.

Et ont signé *Gillis Van Vasseleberg*

La signature de pierré
Marché

Constaté par moi *Clement Luyckx* Maire
 de *Yssche*, faisant les fonctions d'officier public de
 l'état civil, soussigné.

Clement Luyckx

Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du *minem* jour du mois de *pluviose* l'an
De de la République française.

Acte de Décès de *Susanne De Bot*
 décédé le *même* jour du mois de *pluviose* à *sept*
 à *heure* du *matin*, profession de *journalier*, âgé
 de *septante* ans, né à *Wolac*, Département
 de la *Dyle*, demeurant à *Yssche*
 Epouse de *pierré Elabots*
 fil de _____ et
 de _____

Il faut énoncer si la per-
 sonne décédée est mariée,
 veuve ou célibataire; et si
 elle est mariée, les noms
 et prénoms du survivant,
 et, s'il est possible de le sa-
 voir, les noms de ses père
 et mère.

On mettra les noms,
 prénoms, profession et
 domicile des témoins, et
 s'ils sont parents, voisins
 ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *pierré*
Elabots, demeurant à *Yssche*, profession
 de *journalier*, qui a dit être *pierré* du
 défunt, et par le Citoyen *Jean Baptiste Van Eyck*
 demeurant à *Yssche*, profession de *Cultivateur*,
 qui a dit être *voisin* du défunt

Si les déclarans ne sa-
 vent signer, il en sera
 fait mention. Si le décès
 a été constaté à la suite
 d'un accident par un of-
 ficier de police, il en sera
 fait mention, et le procès-
 verbal sera relaté.

Et ont signé *B. Elabots*
Jan Baptiste van Eyck

Constaté par moi *Clement Luyckx* Maire
 de *Yssche*, faisant les fonctions d'officier public de
 l'état civil, soussigné.

Clement Luyckx

ACTE DE DÉCÈS.

348

Mairie d'Ysshe
Arrondissement communal de Bruxelles
Du quatorzième jour du mois de pluviôse l'an
Dil de la République française.

Acte de Décès de *marie Elisabeth Van den Eeden*
décédé le *quatorzième* jour du mois de *pluviôse* à *une*
heure du *Soir*, profession de *journalier*, âgé
de *soixante* ans, né à *Ysshe*, Département
de la *Dyle*, demeurant à *Ysshe*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

et
fils de *jean Van den Eeden*
de *marie Elisabeth Van den Eeden*
Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *jean*
Van den Eeden, demeurant à *Ysshe*, profession
de *journalier*, qui a dit être *père*
d'un
désunt, et par le Citoyen *Gille De Veen*
demeurant à *Ysshe*, profession de *journalier*,
qui a dit être *voisin* du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé la *Signature de jean*
Van den Eeden
la *Signature Gille De Veen*

Constaté par moi *Clement d'ijes* Maire
d'Ysshe, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.

Clement d'ijes

ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Ysshe
Arrondissement communal de Bruxelles
Du quatorzième jour du mois de pluviôse l'an
Dil de la République française.

Acte de Décès de *marie Elisabeth Warché*
décédé le *quatorzième* jour du mois de *pluviôse* à *sept*
heures du *Matin*, profession de *-*, âgé
de *un* an, né à *Ysshe*, Département
de la *Dyle*, demeurant à *Ysshe*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

et
fils de *jean Joseph Warché*
de *Elisabeth Moenti*

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *jean Joseph*
Warché, demeurant à *Ysshe*, profession
de *journalier*, qui a dit être *père*
d'un
désunt, et par le Citoyen *jean Eide*
demeurant à *Ysshe*, profession de *tailleur*,
qui a dit être *voisin* du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé la *Signature de jean*
Joseph Warché

Constaté par moi *Clement d'ijes* Maire
d'Ysshe, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.

Clement d'ijes

34 350

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bouffes
Du dix huit jour du mois de pluviôse l'an
Dix de la République française.

Acte de Décès de pierre kumps
décédé le ~~Même~~ jour du mois de pluviôse à quatre
à heure du relevé, profession de ~~---~~, âgé
de Dix ans, né à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

fils de henry kumps
de Jeanne Verheyden

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen henry
kumps, demeurant à Yssche, profession
de journalier, qui a dit être ~~père~~ du
désunt, et par le Citoyen Jean Baptiste kumps
demeurant à Yssche, profession de journalier,
qui a dit être ~~frère~~ du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé H Kumps

Aut signature de Jean Baptiste
Kumps

Constaté par moi Clement Lajc adjoint Maire
de Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.

Clement Lajc

351

ACTE DE DÉCÈS.

35

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bouffes
Du dix jour du mois de pluviôse l'an
Dix de la République française.

Acte de Décès de Elisabeth Van pei
décédé le ~~Même~~ jour du mois de pluviôse
à huit heure du matin, profession de Cult. Valri, âgé
de cinquante six ans, né à Ottenborgh, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche
Epouse de Lucas De waet
fille de henry Van pei, décédé,
de ~~---~~

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen lucas
De waet, demeurant à Yssche, profession
de cultivateur, qui a dit être Marie d'un
désunt, et par le Citoyen guillaume De waet
demeurant à Yssche, profession de Cult. Valri, qui
a dit être ~~frère~~ du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé Lucas De waet
G De waet

Constaté par moi Clement Lajc adjoint Maire
de Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.

Clement Lajc

36
352

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Ysele
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *vingt* jour du mois de *pluv.* l'an
18 de la République française,

Acte de Décès de *Marguerite Willems*
décédé le *vingt* jour du mois de *pluv.*
à *huit* heure du *Matin*, profession de *—*, âgé
de *vingt ans*, né à *Bruxelles*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *—*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

filles de la patrie
de

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *anne Catherine*
Bergiers, demeurant à *Ysele*, profession
de *journalière*, qui a dit être *veuve* du
désunt, et par le Citoyen *Petronille Mavien*
demeurant à *Ysele*, profession de *journalière*, qui
a dit être *veuve* du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé la signature de *anne*
Catherine Bergiers la signature
de *Petronille Mavien*

Constaté par moi *Clement Aijer* Maire
d'Ysele, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.
Clement Aijer

353

ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Ysele
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *neuf* jour du mois de *ventose* l'an
18 de la République française.

Acte de Décès de *anne marie peeters*
décédé le *vingt* jour du mois de *pluv.*
à *une* heure du *Matin*, profession de *journalière*, âgé
de *soixante deux* ans, né à *Ysele*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Ysele* épouse
de *Cornil Van Den plas*
filles de la patrie
de *Catherine Debot*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *henrij*
Van Erps, demeurant à *Ysele*, profession
de *journalier*, qui a dit être *Ban fils* du
désunt, et par le Citoyen *jean Bogarts*
demeurant à *Ysele*, profession de *journalier*, qui
a dit être *Ban fils* du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé la signature de *henrij*
Van Erps la signature de *jean Bogarts*

Constaté par moi *Clement Aijer* Maire
d'Ysele, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.
Clement Aijer

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du *vingt* jour du mois de *Ventôse* l'an

de de la République française,

Acte de Décès de *Joseph Delongue*
décédé le *vingt* jour du mois de *Ventôse*
à *deux* heures du *midi*, profession de *journalier*, âgé

de *cinquante* ans, né à *Yssche*, Département

de la *Dyle*, demeurant à *Yssche*

Marie Contridier

fil de *Ja Charles Delongue*

de *Catherine Quinten*

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Mathieu*

prochets, demeurant à *Yssche*, profession

de *journalier*, qui a dit être *conjoint*

défunt, et par le Citoyen *Clement Agij*

demeurant à *Yssche*, profession de *tonnelier*, qui

a dit être *amis* du défunt

Et ont signé *Mathieu* et *prochets*

Constaté par moi *Clement Agij* Maire

de *Yssche*, faisant les fonctions d'officier public de

l'état civil, soussigné.

Clement Agij

355

ACTE DE DÉCÈS.

29

Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du *vingt* jour du mois de *Ventôse* l'an

de de la République française.

Acte de Décès de *Marie Anne Van der Linden*
décédé le *même* jour du mois de *Ventôse*

à une heure du *Matin*, profession de *journalier*, âgé

de *cinquante* ans, né à *Waelaert*, Département

de la *Dyle*, demeurant à *Yssche* épouse

de *Josse De Roock*

fil de *J. gille Van der Linden*

de *Lilille Hoess*

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Josse*

De Roock, demeurant à *Yssche*, profession

de *Charpentier*, qui a dit être *conjoint*

défunt, et par le Citoyen *Guillaume Hernalsteen*

demeurant à *Yssche*, profession de *gard champêtre* qui

a dit être *voisin* du défunt

Et ont signé *Judocus De Roock*

G. Hernalsteen

Constaté par moi *Clement Agij* adjoint Maire

de *Yssche*, faisant les fonctions d'officier public de

l'état civil, soussigné.

Clement Agij

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant;
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant;
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yffche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du vingtième jour du mois de Ventose l'an

Quatrième de la République française,

Acte de Décès de Catherine De Kock
décédée le même jour du mois de Ventose
à trois heures du Matin, profession de Cultivateur, âgée
de Septante ans, née à Yffche, Département
de la Dyle, demeurant à Yffche
veuve de Pierre Alsteens
fille de Michel De Kock
de Coster

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Mathieu
Alsteens, demeurant à Yffche, profession
de Cultivateur, qui a dit être fils
désunt, et par le Citoyen Henri Alsteens
demeurant à Yffche, profession de Cultivateur, qui
a dit être fils d'un désunt

Et ont signé Meethuis Alsteens
Henricus Alsteens

Constaté par moi Clement Ruyss, Maire
d'Yffche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Ruyss

357

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yffche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du vingtième jour du mois de Ventose l'an

Quatrième de la République française.

Acte de Décès de Catherine Ericse
décédée le vingtième jour du mois de Ventose
à cinq heures du Soir, profession de journaliers, âgée
de Vingt-neuf ans, née à Yffche, Département
de la Dyle, demeurant à Yffche
Eponse Jean Francois Poot
fille de Jean Ericse
de Petrus Goudart

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean Francois
Poot, demeurant à Yffche, profession
de Laboureur, qui a dit être Eponse d'un
désunt, et par le Citoyen Jean Ericse
demeurant à Yffche, profession de Journalier, qui
a dit être père d'un désunt

Et ont signé Franciscus Poot
Jan Ericse

Constaté par moi Clement Ruyss, Maire
d'Yffche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Ruyss

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.



42
358

ACTE DE NAISSANCE.

Mairie d'Yffche
Arrondissement communal de Bouffelles
Du vingt-cinq jour du mois de Ventose l'an
Cix de la République française.

Il faut énoncer les noms du père et de la mère, la profession du père et son domicile, et s'ils sont mariés. Si l'enfant est naturel on énoncera les noms du père et de la mère, s'ils sont déclarés, en ajoutant non mariés, et indiquant par qui est faite la déclaration. Si l'enfant a été exposé, on relatera le procès-verbal de l'officier de police, suivant l'article X du titre III de la loi du 20 Septembre 1792.

Il faut énoncer les noms, prénoms, âge et domicile des témoins qui doivent être majeurs.

Acte de naissance de Jeanne Catherine Troulemans
le vingt-quatre jour du mois de Ventose, à cinq
heure du matin, fille de
domicilié à , profession d
et de , domiciliée à
fille de Antoine Troulemans et
Le sexe de l'enfant a été reconnu être
Premier témoin Jeanne Mertens
ans, et domiciliée à Yffche, section
qui a dit Elle me a perdu du de son
de Condouins
et pour le Citoyen Joseph de Rock, âgé
Second témoin
de Meurvan ans, et domiciliée à , section
de Champsant qui a dit Etre Docteur
Sur la réquisition à nous faite par

La réquisition doit être faite par le père, ou à son défaut, par le chirurgien ou la sage-femme, suivant l'article III du titre III de la même loi.

Si aucun des témoins ou déclarans ne sait signer, il en sera fait mention.

Et ont signé anthoine Troulemans
Joseph de Rock
Constaté suivant la loi par moi Clement Dujardin
Maire d'Yffche faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil, soussigné. Clement Dujardin

358

ACTE DE NAISSANCE.

43

Mairie d'Yffche
Arrondissement communal de Bouffelles
Du vingt-cinq jour du mois de Ventose l'an
Cix de la République française.

Il faut énoncer les noms du père et de la mère, la profession du père et son domicile, et s'ils sont mariés. Si l'enfant est naturel on énoncera les noms du père et de la mère, s'ils sont déclarés, en ajoutant non mariés, et indiquant par qui est faite la déclaration. Si l'enfant a été exposé, on relatera le procès-verbal de l'officier de police, suivant l'article X du titre III de la loi du 20 Septembre 1792.

Il faut énoncer les noms, prénoms, âge et domicile des témoins qui doivent être majeurs.

Acte de naissance de Anne Marie Bergiers
le vingt-cinq jour du mois de Ventose, à six
heure du soir, fille de
domicilié à Yffche, profession d'aficteuse
fille de Jacques Bergiers, domicilié à
Le sexe de l'enfant a été reconnu être
Premier témoin
de Sur la déclaration de grand Dujardin, âgé
ans, et domicilié à , section
demeurant à Yffche, profession
de Boulanger qui a dit Etre Confrère
Second témoin
de Saint ans, et domicilié à , section
Et pour le Citoyen Clement Dujardin, profession
de Meurvan à Yffche profession de teneur
Sur la réquisition à nous faite par

La réquisition doit être faite par le père, ou à son défaut, par le chirurgien ou la sage-femme, suivant l'article III du titre III de la même loi.

Si aucun des témoins ou déclarans ne sait signer, il en sera fait mention.

Et ont signé
Constaté suivant la loi par moi Clement Dujardin
Maire d'Yffche faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil, soussigné. Clement Dujardin

44

360

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yfféche

Arrondissement communal de Bruxelles

Le septième jour du mois de germinal l'an
de la République française,

Acte de Décès de Anne Catherine Van Donplas
décédée le même jour du mois de germinal,
à une heure du soir, profession de journaliers, âgée

de cinquante ans, née à Yfféche, Département
de l'Escaut, demeurant à Yfféche

de Jacques Charliers

fil de
de

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Michel
Charliers, demeurant à Yfféche, profession
de journaliers, qui a dit être fils
désunt, et par le Citoyen Clement Huijs
demeurant à Yfféche, profession de tonneliers, qui
a dit être voisin du défunt

Et ont signé Michel Charliers

Clement Huijs

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Constaté par moi Clement Huijs adjoint Maire
d'Yfféche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Huijs

361

ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Yfféche

Arrondissement communal de Bruxelles

Le septième jour du mois de germinal l'an
de la République française.

Acte de Décès de Josse Weijant
décédé le même jour du mois de germinal,
à sept heures du matin, profession de journaliers, âgé
de cinquante ans, né à Yfféche, Département
de l'Escaut, demeurant à Yfféche

Espouse de Anne Marie Pavere
fil de
de

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par la Citoyenne Anne Marie
Pavere, demeurant à Yfféche, profession
de ouvrier, qui a dit être veuve
désunt, et par le Citoyen Jean Evicx
demeurant à Yfféche, profession de fossoyeur, qui
a dit être voisin du défunt

Et ont signé X Signature de Anne Marie Pavere

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Constaté par moi Clement Huijs adjoint Maire
d'Yfféche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Huijs

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yffelhe
Arrondissement communal de Bruxelles
Du dix sept jour du mois de germinal l'an
de la République française,

Acte de Décès de Guillaume Louis Waert
décédé le dix sept jour du mois de germinal,
à dix heure du soir, profession de journalier, âgé
de quatre vingt ans, né à Hockel, Département
de la Dyle, demeurant à Yffelhe

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

fil de
de

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Antoine
Remacleers, demeurant à Yffelhe, profession
de journalier, qui a dit être fils du
désunt, et par le Citoyen François Kumps
demeurant à Yffelhe, profession de cultivateur, qui
a dit être le cousin du désunt

Et ont signé Antoine Remacleers
François Kumps

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Constaté par moi Clement Kijé adjoint Maire
d'Yffelhe, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.
Clement Kijé

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yffelhe
Arrondissement communal de Bruxelles
Du dix neuf jour du mois de germinal l'an
de la République française.

Acte de Décès de Antoine Mariens
décédé le dix huit jour du mois de germinal,
à huit heure du soir, profession de journalier, âgé
de septante quatre ans, né à Yffelhe, Département
de la Dyle, demeurant à Yffelhe

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

fil de
de

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Sébastien
Mariens, demeurant à Yffelhe, profession
de domestique, qui a dit être fils du
désunt, et par le Citoyen Joseph Cordemans
demeurant à Mandelsteyn, profession de journalier, qui
a dit être ami du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé la Signature de Sébastien
Mariens qui a déclaré ne savoir écrire
la Signature de Joseph Cordemans
qui a déclaré ne savoir écrire

Constaté par moi Clement Kijé adjoint Maire
d'Yffelhe, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.
Clement Kijé

48

364

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yfféche

Arrondissement communal de Bruges

Du vingt jour du mois de germinal l'an

de la République française,

Acte de Décès de *Henry Joseph Pierquin*
 décédé le *vingt-trois* jour du mois de *germinal*
 à *sept* heure du *soir*, profession de *...*, âgé
 de *deux* heures *ans*, né à *Yfféche*, Département
 de *la Dyle*, demeurant à *...*

Il faut énoncer si la per-
 sonne décédée est mariée,
 veuve ou célibataire; et si
 elle est mariée, les noms
 et prénoms du survivant,
 et, s'il est possible de le sa-
 voir, les noms de ses père
 et mère.

On mettra les noms,
 prénoms, profession et
 domicile des témoins, et
 s'ils sont parens, voisins
 ou amis.

fil de *Pierre Joseph Pierquin* et
 de *Catherine De Wulf*

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Pierre Joseph*
Pierquin, demeurant à *Yfféche*, profession
 de *...*, qui a dit être *...* du
 défunt, et par le Citoyen *Jean Emile*
 demeurant à *Yfféche*, profession de *...*, qui
 a dit être *...* d'...

Et ont signé *Pierre Joseph Pierquin*
Jean Emile

Si les déclarans ne sa-
 vent signer, il en sera
 fait mention. Si le décès
 a été constaté à la suite
 d'un accident par un of-
 ficier de police, il en sera
 fait mention, et le procès-
 verbal sera relaté.

Constaté par moi *Clement Aijer* Maire
 de *Yfféche*, faisant les fonctions d'officier public de
 l'état civil, soussigné. *Clement Aijer*

365

ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Yfféche

Arrondissement communal de Bruges

Du *vingt* jour du mois de *novembre* l'an

de la République française.

Acte de Décès de *Jeanne De Becker*
 décédée le *neuf* jour du mois de *novembre*
 à *deux* heures du *matin*, profession de *journalière*, âgée
 de *sept* ans, née à *Dijlsberg*, Département
 de *la Dyle*, demeurant à *De Ryser sous Yfféche*
 Epouse de *françois hachetberg*
 fil de *...*
 de *...*

Il faut énoncer si la per-
 sonne décédée est mariée,
 veuve ou célibataire; et si
 elle est mariée, les noms
 et prénoms du survivant,
 et, s'il est possible de le sa-
 voir, les noms de ses père
 et mère.

On mettra les noms,
 prénoms, profession et
 domicile des témoins, et
 s'ils sont parens, voisins
 ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Gille*
hijnsman, demeurant à *audite*, profession
 de *journalier*, qui a dit être *...* de
 défunt, et par le Citoyen *Jean Baptiste Van Eyss*
 demeurant à *...*, profession de *journalier*, qui
 a dit être *...* du défunt

Si les déclarans ne sa-
 vent signer, il en sera
 fait mention. Si le décès
 a été constaté à la suite
 d'un accident par un of-
 ficier de police, il en sera
 fait mention, et le procès-
 verbal sera relaté.

Et ont signé la *Signature de Gille*
hijnsman qui a dit être *...*
Corine
Jean Baptiste Van Eyss

Constaté par moi *Clement Aijer* Maire
 de *Yfféche*, faisant les fonctions d'officier public de
 l'état civil, soussigné. *Clement Aijer*

50
366

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du 7^e jour du mois de Novial l'an
de la République française,

Acte de Décès de pierre hernalsteens
décédé le même jour du mois de Novial
à quatre heures du matin, profession de Barbier, âgé
de soixante-trois ans, né à Seinen, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche
Eponse de anne marie Van hessel
fil, de
de

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen guillaume
hernalsteens, demeurant à Yssche, profession
de garde Champêtre qui a dit être fils
d'un défunt, et par le Citoyen ne Louis hernalsteens
demeurant à Yssche, profession de Cordonnier, qui
a dit être fils d'un défunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé G. Hernalsteens
N. Hernalsteens

Constaté par moi Clement Quijé, Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Quijé

367

ACTE DE DÉCÈS.

51

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du 7^e jour du mois de Novial l'an
de la République française.

Acte de Décès de pierre joseph Commaet
décédé le jour du mois de
à cinq heures du matin, profession de
de un moi ans, né à Bruxelles, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche
a
fils de la patrie
de

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par la Citoyen ~~Guillaume~~ ~~Quijé~~
demeurant à Yssche, profession
de forgeron, qui a dit être voisin
d'un défunt, et par le Citoyen Clement Quijé
demeurant à Yssche, profession de boucher, qui
a dit être voisin d'un défunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé

Constaté par moi Clement Quijé, adjoint Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Quijé

52
368

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Ysele
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *vingt* jour du mois de *février* l'an
dis de la République française,

Acte de Décès de *Antoine Van der Steen*
décédé le *vingt* jour du mois de *février*,
à *deux* heure du matin, profession de *---*, âgé
de *trois* mois ans, né à *Ysele*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *---*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

et
fils de *Antoine Van der Steen*
de *Anne Marie Stroobants*
Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Antoine*
Van der Steen, demeurant à *Ysele*, profession
de *journaler*, qui a dit être *père* du
désunt, et par le Citoyen *Jean Evens*
demeurant à *Ysele*, profession de *---*, qui
a dit être *voisin* du désunt

Et ont signé *[Signature]* *Antoine*
Van der Steen

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Constaté par moi *Clement Aijé* Maire
d'Ysele, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Aijé*

368

ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Ysele
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *vingt* jour du mois de *février* l'an
dis de la République française.

Acte de Décès de *Elisabeth Charliers*
décédée le *vingt* jour du mois de *février*,
à *neuf* heure du matin, profession de *---*, âgée
de *deux* ans, née à *Ysele*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Ysele*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

et
fille de *Jeanne Charliers*
de *Anne Marie Demol*
Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Anne*
Marie Demol, demeurant à *Ysele*, profession
de *journaler*, qui a dit être *mère* du
désunt, et par le Citoyen *Guillaume Hernalsteens*
demeurant à *Ysele*, profession de *---* qui
a dit être *voisin* du désunt

Et ont signé *[Signature]* *Anne Marie*
Demol
G. Hernalsteens

Constaté par moi *Clement Aijé* Maire
d'Ysele, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Aijé*

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du *Ving* jour du mois de *Novembre* l'an
de la République française,

Acte de Décès de *Daniel Michiels*
décédé le *Même* jour du mois de *Novembre*,
à *Cinq* heure du *soir*, profession de *journalier*, âgé
de *Septante quatre* ans, né à *Yssche*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Yssche* épouse
de *Anne Marie Schars*
fil de *Gerard Michiels* et
de *Marie Hofmans*

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Gerard*
Huybert, demeurant à *Ter-Vuure*, profession
de *journalier*, qui a dit être *neveu* de
désunt, et par le Citoyen *Gerard Michiels*
demeurant à *Yssche*, profession de *journalier*, qui
a dit être *neveu* du désunt

Et ont signé

Gerard Huybert

Constaté par moi *Clement Dajc adj* Maire
de *Yssche*, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Dajc*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du *premier* jour du mois de *premier* l'an
de la République française.

Acte de Décès de *Jean Baptiste Van Den Schrick*
décédé le *même* jour du mois de *premier*,
à *Dix* heure du *soir*, profession de *particulier*, âgé
de *Septante quatre* ans, né à *Yssche*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Yssche*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

fil de *Jean Baptiste Van Den Schrick* et
de *Emerentienne Jetrogh Jiden*

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Antoine*
Van Sterckeghem, demeurant à *Yssche*, profession
de *journalier*, qui a dit être *voisin* de
désunt, et par le Citoyen *Jean Van Muijsen*
demeurant à *Yssche*, profession de *terresman*, qui
a dit être *voisin* du désunt

Et ont signé

A. Van Sterckeghem

Signature Jean Van Muijsen

Constaté par moi *Antoine Dajc adj* Maire
de *Yssche*, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Dajc*

56 372 ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *Sept* jour du mois de *provenal* l'an
De la République française,

Acte de Décès de *Gille Borremans*
décédé le *même* jour du mois de *provenal*
à *Sept* heure du *matin*, profession de *Cultivateur*, âgé
de *novante deux* ans, né à *Yssche*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Yssche*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

fil de
de

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Jean*
Borremans, demeurant à *Yssche*, profession
de *Cultivateur*, qui a dit être *frère* du
désunt, et par le Citoyen *Clement Huijse*
demeurant à *Yssche*, profession de *tondeur*, qui
a dit être *amis* du désunt

Et ont signé // *Joannes Borremans*

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Constaté par moi *Clement Huijse* adjoint Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Huijse*

373

ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *quatorzième* jour du mois de *provenal* l'an
De la République française.

Acte de Décès de *Nicolas Kumps*
décédé le *quatorzième* jour du mois de *provenal*
à *Cinq* heure du *soir*, profession de *...*, âgé
de *trois* mois *ans*, né à *Yssche*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Yssche*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

fil de *Jean Kumps*
de *Elisabeth De Brulhoet*

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Jean Kumps*
demeurant à *Yssche*, profession
de *Cultivateur*, qui a dit être *père* du
désunt, et par le Citoyen *Clement Huijse*
demeurant à *Yssche*, profession de *tondeur*, qui
a dit être *consein* du désunt

Et ont signé *Signature de Jean Kumps*

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Constaté par moi *Clement Huijse* adjoint Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Huijse*

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Ysshe
Arrondissement communal de Bruxelles
Dixième jour du mois de messidor l'an
VII de la République française,

Acte de Décès de ~~marie~~ marie poot
décédée le Septième jour du mois de messidor
à huit heure du Soir, profession de
de quatre Moins, né à Ysshe, Département
de la Dyle, demeurant à Ysshe

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

filie de Jean François poot et
de sa Catherine Ericx

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean François
poot, demeurant à Ysshe, profession
de Labarties, qui a dit être père
désunt, et par le Citoyen Jean Ericx
demeurant à Ysshe, profession de ~~passoier~~
a dit être grand ~~passoier~~ du désunt

Et ont signé // Francisus Doot
Jean Ericx

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident, par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Constaté par moi Clement Lajé adjoint Maire
d'Ysshe, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Lajé

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Ysshe
Arrondissement communal de Bruxelles
Dutroisième jour du mois de messidor l'an
VII de la République française.

Acte de Décès de Jean Louis pellegrain
décédé le même jour du mois de messidor
à deux heure du Soir, profession de
de quinze jours, né à Ysshe, Département
de la Dyle, demeurant à Ysshe

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

fil de Jean Louis pellegrain et
de Charlotte prains

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Louis
pellegrain, demeurant à Ysshe, profession
de tailleurs, qui a dit être père
désunt, et par le Citoyen Jean Ericx
demeurant à Ysshe, profession de ~~passoier~~, qui
a dit être voisin du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident, par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé // Louis pellegrain
Jean Ericx

Constaté par moi Clement Lajé adjoint Maire
d'Ysshe, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Lajé

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du dix-huitième jour du mois de messidor l'an
Dix de la République française,

Acte de Décès de Jean Baptiste pelegrain
décédé le dix-septième jour du mois de messidor
à neuf heures du Soir, profession de , âgé
de dix-neuf jours ans, né à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

fil de Jean Louis pelegrain
de Catherine Charlotte prains
Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean Louis
pelegrain, demeurant à Yssche, profession
de tailleur, qui a dit être le père
désunt, et par le Citoyen Jean Erico
demeurant à Yssche, profession de forgeron, qui
a dit être le voisin d désunt

Et ont signé // Louis pelegrain

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Constaté par moi Clement Lajé adjoint Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Lajé

ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du Vingt-deuxième jour du mois de messidor l'an
Dix de la République française.

Acte de Décès de Anne Mari Schuremans
décédée le Vingt-deuxième jour du mois de messidor
à Sept heures du Soir, profession de journalières, âgée
de trente-neuf ans, née à Everberghe, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche
Eponse de Henry De Hoek
fille de Henry Schuremans a son vivant de Everberghe
et de Jeanne Lacroix décédée

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Henry
De Hoek, demeurant à Yssche, profession
de journalier, qui a dit être l'époux
désunt, et par le Citoyen Guillaume De pre
demeurant à Yssche, profession de journalier, qui
a dit être le voisin d désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé // Et la signature de
Henry De Hoek qui a de Claude ne sabou Evier
gu de pre

Constaté par moi Clement Lajé adjoint Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Lajé

378

Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du Vingt sept jour du mois de mai l'an

de la République française,

Acte de Décès de *carne Catherine Sturche*
 décédé le *même* jour du mois de *mai*,
 à *deux* heure du *midi*, profession de *—*, âgé
 de *deux* sept *jours* ans, né à *Yssche*, Département
 de *l'Inde*, demeurant à *Yssche*

Il faut énoncer si la per-
 sonne décédée est mariée,
 veuve ou célibataire; et si
 elle est mariée, les noms
 et prénoms du survivant,
 et, s'il est possible de le sa-
 voir, les noms de ses père
 et mère.

On mettra les noms,
 prénoms, profession et
 domicile des témoins, et
 s'ils sont parents, voisins
 ou amis.

filles de *pierre Joseph Marché* et
de Elisabeth Schoonejans

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *pierre*
Joseph Wavala, demeurant à *Yssche*, profession
de tisserand, qui a dit être *pierre*
 défunt, et par le Citoyen *jean Ericx*
 demeurant à *Yssche*, profession de *forgeron*, qui
 a dit être *voisin* du défunt

Si les déclarans ne sa-
 vent signer, il en sera
 fait mention. Si le décès
 a été constaté à la suite
 d'un accident par un of-
 ficier de police, il en sera
 fait mention, et le procès-
 verbal sera relaté.

Et ont signé // la Signature de *pierre Joseph*
Marché
jean Ericx

Constaté par moi *Clement Luyé* adjoint Maire
 d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
 l'état civil, soussigné. *Clement Luyé*

379

Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du *trante* jour du mois de *mai* l'an

de la République française.

Acte de Décès de *marie quintens*
 décédé le *même* jour du mois de *mai*,
 à *quatre* heure du *soir*, profession de *journalière*, âgé
 de *septante* ans, né à *Yssche*, Département
 de *la Dyle*, demeurant à *Yssche*
veuve de *henry Broet*
 fil de
 de

Il faut énoncer si la per-
 sonne décédée est mariée,
 veuve ou célibataire; et si
 elle est mariée, les noms
 et prénoms du survivant,
 et, s'il est possible de le sa-
 voir, les noms de ses père
 et mère.

On mettra les noms,
 prénoms, profession et
 domicile des témoins, et
 s'ils sont parents, voisins
 ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *henry*
quintens, demeurant à *Yssche*, profession
de tisserand, qui a dit être *voisin* du
 défunt, et par le Citoyen *jean Ericx*
 demeurant à *Yssche*, profession de *forgeron*, qui
 a dit être *voisin* du défunt

Si les déclarans ne sa-
 vent signer, il en sera
 fait mention. Si le décès
 a été constaté à la suite
 d'un accident par un of-
 ficier de police, il en sera
 fait mention, et le procès-
 verbal sera relaté.

Et ont signé // la Signature de *henry*
quintens

Constaté par moi *Clement Luyé* adjoint Maire
 d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
 l'état civil, soussigné. *Clement Luyé*

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Ysshe
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *dix* jour du mois de *thermidor* l'an
Deux de la République française,

Acte de Décès de *antoine robiet*,
décédé le *neuf* jour du mois de *thermidor*,
à *neuf* heure du *soir*, profession de *—*, âgé
de *trois* mois, né à *Ysshe*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Ysshe*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

fil de *françois robiet* et
de *thérèse theys*
Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *françois*
robiet, demeurant à *Ysshe*, profession
de *journelier*, qui a dit être *père*
désunt, et par le Citoyen *jean Evicx*
demeurant à *Ysshe*, profession de *forgeron*, qui
a dit être *voisin* du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *Max* *Signature de françois*
robiet

Jean Evicx

Constaté par moi *Clement Gaye* *adjoint* Maire
d'Ysshe, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Gaye*

ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Ysshe
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *trai* jour du mois de *thermidor* l'an
Deux de la République française.

Acte de Décès de *anne Mari Schoutegs*
décédé le *neuf* jour du mois de *thermidor*,
à *quatre* heure du *soir*, profession de *journelier*, âgé
de *septante* ans, né à *Stenborgh*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Ysshe*
Epouse de *Joseph Arnold dit venant*
fil de *—* et
de *—*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Joseph*
Arnold dit venant, demeurant à *Ysshe*, profession
de *journelier*, qui a dit être *époux*
désunt, et par le Citoyen *Jean Evicx*
demeurant à *Ysshe*, profession de *forgeron*, qui
a dit être *voisin* du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *Joseph Arnold*
Jean Evicx

Constaté par moi *Clement Gaye* *adjoint* Maire
d'Ysshe, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Gaye*

Mairie d'Yfféhe

Arrondissement communal de Brignelles

Du dix sept jour du mois de thermidor l'an

84 de la République française,

Acte de Décès de rose limoisain
 décédé le même jour du mois de thermidor,
 à cinq heure du Jour, profession de —, âgé
 de quatre-vingt ans, né à Brignelles, Département
 de la Dyle, demeurant à Yfféhe

Il faut énoncer si la per-
 sonne décédée est mariée,
 veuve ou célibataire; et si
 elle est mariée, les noms
 et prénoms du survivant,
 et, s'il est possible de le sa-
 voir, les noms de ses père
 et mère.

fille de la patrie

décédé Che Guillaume Stroobants

et

On mettra les noms,
 prénoms, profession et
 domicile des témoins, et
 s'ils sont parents, voisins
 ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Guillaume
 Stroobants, demeurant à Yfféhe, profession
 de journalier, qui a dit être père et frère de
 défunt, et par le Citoyen Jean Evier
 demeurant à Yfféhe, profession de forgeron, qui
 a dit être voisin de défunt

Si les déclarans ne sa-
 vent signer, il en sera
 fait mention. Si le décès
 a été constaté à la suite
 d'un accident par un of-
 ficier de police, il en sera
 fait mention, et le procès-
 verbal sera relaté.

Et ont signé la Signature Guillaume Stroobants
 Pierre nouché

Constaté par moi Clement Dajé adjoint Maire
 d'Yfféhe, faisant les fonctions d'officier public de
 l'état civil, soussigné. Clement Dajé

Mairie d'Yfféhe

Arrondissement communal de Brignelles

Du dix huit jour du mois de thermidor l'an

84 de la République française.

Acte de Décès de marie gossart
 décédé le même jour du mois de thermidor,
 à une heure du nuit, profession de journalier, âgé
 de quarante-quatre ans, né à hildenburgh, Département
 de la Dyle, demeurant à Yfféhe

Il faut énoncer si la per-
 sonne décédée est mariée,
 veuve ou célibataire; et si
 elle est mariée, les noms
 et prénoms du survivant,
 et, s'il est possible de le sa-
 voir, les noms de ses père
 et mère.

fil de
de

et

On mettra les noms,
 prénoms, profession et
 domicile des témoins, et
 s'ils sont parents, voisins
 ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Pierre min
 demeurant à Yfféhe, profession
 de journalier, qui a dit être époux
 défunt, et par le Citoyen Jean Evier
 demeurant à Yfféhe, profession de forgeron, qui
 a dit être cousin de défunt

Si les déclarans ne sa-
 vent signer, il en sera
 fait mention. Si le décès
 a été constaté à la suite
 d'un accident par un of-
 ficier de police, il en sera
 fait mention, et le procès-
 verbal sera relaté.

Et ont signé la Signature de Pierre min

Constaté par moi Clement Dajé adjoint Maire
 d'Yfféhe, faisant les fonctions d'officier public de
 l'état civil, soussigné. Clement Dajé

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du vingtième jour du mois de thermidor l'an
XII de la République française,

Acte de Décès de Jeanne Crapts
décédée le dix-neufième jour du mois de thermidor
à huit heures du soir, profession de journalière, âgée
de vingt ans, née à Terwure, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

et
fille de Jean Crapts
de Anne miethuys

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean
Vormans, demeurant à Yssche, profession
de tisserand, qui a dit être l'homme
désunt, et par le Citoyen Mathieu Crapts
demeurant à Yssche, profession de journalier, qui
a dit être l'autre du désunt

Et ont signé
Cet acte a été signé de
M. Jean Vormans qui a dit être
Mathieu Crapts

Constaté par moi Clement Luyse adjoint Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Luyse

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du vingtième jour du mois de thermidor l'an
XII de la République française.

Acte de Décès de Jean Luyse
décédé le dix-neufième jour du mois de thermidor
à sept heures du soir, profession de journalier, âgé
de cinquante ans, né à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche
époux de Mary Luyse
fils de Henri Luyse
de Thérèse Van Doreninck

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen François
Luyse, demeurant à Yssche, profession
de cabaretier, qui a dit être le frère
désunt, et par le Citoyen Clement Luyse
demeurant à Yssche, profession de tonnelier, qui
a dit être le cousin du désunt

Et ont signé // François Luyse
Clement Luyse

Constaté par moi Clement Luyse adjoint Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Luyse



Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du vingt jour du mois de thermidor l'anVI de la République française,

Acte de Décès de Auguste Turenne
 décédé le même jour du mois de thermidor,
 à douze heure du soir, profession de ---, âgé
 de vingt cinq ans, né à Bruxelles, Département
 de la Dyle, demeurant à Yssche

Il faut énoncer si la per-
 sonne décédée est mariée,
 veuve ou célibataire; et si
 elle est mariée, les noms
 et prénoms du survivant,
 et, s'il est possible de le sa-
 voir, les noms de ses père
 et mère.

fils de la patrie

de Isantion Che Bonten marions

en

On mettra les noms,
 prénoms, profession et
 domicile des témoins, et
 s'ils sont parens, voisins
 ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen anne Catherine
Borgiers, demeurant à Yssche, profession
 de journalières, qui a dit être une nourissière du
 défunt, et par le Citoyen jean Evreux
 demeurant à Yssche, profession de fendeur, qui
 a dit être voisin du défunt

Si les déclarans ne sa-
 vent signer, il en sera
 fait mention. Si le décès
 a été constaté à la suite
 d'un accident par un of-
 ficier de police, il en sera
 fait mention, et le procès-
 verbal sera relaté.

Et ont signé la Signature de anne Catherine
Borgiers

Constaté par moi Clement d'ajze Maire
 d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
 l'état civil, soussigné. Clement d'ajze

Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du Sept jour du mois de fructidor l'anVI de la République française.

Acte de Décès de Cornille Van Damp
 décédé le quatrième jour du mois de fructidor,
 à dix heure du soir, profession de journalier, âgé
 de septante ans, né à ---, Département
 de la Dyle, demeurant à Yssche

Il faut énoncer si la per-
 sonne décédée est mariée,
 veuve ou célibataire; et si
 elle est mariée, les noms
 et prénoms du survivant,
 et, s'il est possible de le sa-
 voir, les noms de ses père
 et mère.

fil de

de

et

On mettra les noms,
 prénoms, profession et
 domicile des témoins, et
 s'ils sont parens, voisins
 ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen henry
Van Eijpe, demeurant à Yssche, profession
 de journalier, qui a dit être Bauf fils du
 défunt, et par le Citoyen jean Baptiste Dujé
 demeurant à Yssche, profession de tonnelier, qui
 a dit être amis du défunt

Si les déclarans ne sa-
 vent signer, il en sera
 fait mention. Si le décès
 a été constaté à la suite
 d'un accident par un of-
 ficier de police, il en sera
 fait mention, et le procès-
 verbal sera relaté.

Et ont signé la Signature de henry Van Eijpe
jean Baptiste Dujé

Constaté par moi Clement d'ajze Maire
 d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
 l'état civil, soussigné. Clement d'ajze

72
388

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yffehé
Arrondissement communal de Bruxelles
Du huitième jour du mois de fructidor l'an
De la République française,

Acte de Décès de Elisabeth Biron
décédée le même jour du mois de fructidor
à quatre heures du matin, profession de
de dix sept jours ans, né à Bruxelles, Département
de la Dyle, demeurant à Yffehé

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

et
fille de la patrie
de

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Anne Catherine
Derigiers, demeurant à Yffehé, profession
de journalières, qui a dit être sœur nourricière du
désunt, et par le Citoyen Sébastien marieus
demeurant à Yffehé, profession de journaliers, qui
a dit être également le désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé Les Signatures de Anne Catherine
Derigiers la Signature de Sébastien
marieus

Constaté par moi Clement Quye Maire
d'Yffehé, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Quye

389

ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Yffehé
Arrondissement communal de Bruxelles
Du neuvième jour du mois de fructidor l'an
De la République française.

Acte de Décès de Jean De Coster non marié
décédé le neuvième jour du mois de fructidor
à deux heures du soir, profession de menuisier, âgé
de trente neuf ans, né à Yffehé, Département
de la Dyle, demeurant à Yffehé

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

et
fils de Jean De Coster
de Thérèse Copmans

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Charles
De Coster, demeurant à Lendenberghe, profession
de cultivateur, qui a dit être frère
désunt, et par le Citoyen François Lahaye
demeurant à Yffehé, profession de cultivateur, qui
a dit être voisin désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé Les Signatures de Charles
De Coster
François Lahaye

Constaté par moi Clement Quye Maire
d'Yffehé, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Quye

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du neuf jour du mois de fructidor l'an

de la République française,

Acte de Décès de Barbe Van Den Weijenberg
 décédée le neuf jour du mois de fructidor,
 à onze heure du soir, profession de cultivatrice, âgée
 de quarante ans, née à Yssche, Département
 de la Dyle, demeurant à Yssche
 épouse de pierre de helver

Il faut énoncer si la per-
 sonne décédée est mariée,
 veuve ou célibataire; et si
 elle est mariée, les noms
 et prénoms du survivant,
 et, s'il est possible de le sa-
 voir, les noms de ses père
 et mère.

On mettra les noms,
 prénoms, profession et
 domicile des témoins, et
 s'ils sont parents, voisins
 ou amis.

filles de jean Van Den Weijenberg
 de françoise hump

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen françois Stucke
 demeurant à Yssche, profession
 de cultivateur, qui a dit être franc de la
 défunte, et par le Citoyen pierre Labots
 demeurant à Yssche, profession de propriétaire, qui
 a dit être voisin du défunt

Et ont signé la signature de françois Stucke
Stucke qui a déclaré résider par
B. Labots

Si les déclarans ne sa-
 vent signer, il en sera
 fait mention. Si le décès
 a été constaté à la suite
 d'un accident par un of-
 ficier de police, il en sera
 fait mention, et le procès-
 verbal sera relaté.

Constaté par moi Clement Aijé Maire
 d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
 l'état civil, soussigné. Clement Aijé

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du quatrième jour du mois de complémenter l'an

de la République française.

Acte de Décès de gille Brankar
 décédé le neuf jour du mois de complémenter,
 à deux heure du matin, profession de journaler, âgé
 de vingt ans, né à Yssche, Département
 de la Dyle, demeurant à Yssche
 fils de Reine jake
 de matthieu Brankar et
 de jeanne Vanjabster

Il faut énoncer si la per-
 sonne décédée est mariée,
 veuve ou célibataire; et si
 elle est mariée, les noms
 et prénoms du survivant,
 et, s'il est possible de le sa-
 voir, les noms de ses père
 et mère.

On mettra les noms,
 prénoms, profession et
 domicile des témoins, et
 s'ils sont parents, voisins
 ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen matthieu
Brankar, demeurant à Yssche, profession
 de Marchand, qui a dit être père du
 défunt, et par le Citoyen matthieu Brankar
 demeurant à Yssche, profession de londonier, qui
 a dit être père du défunt

Si les déclarans ne sa-
 vent signer, il en sera
 fait mention. Si le décès
 a été constaté à la suite
 d'un accident par un of-
 ficier de police, il en sera
 fait mention, et le procès-
 verbal sera relaté.

Et ont signé M BK la signature de
matthieu Brankar

Constaté par moi Clement Aijé Maire
 d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
 l'état civil, soussigné. Clement Aijé